

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : IOR 41/012/2006 (Public)
Bulletin n° : 187
ÉFAI
18 juillet 2006

Nations unies. Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures urgentes pour protéger les civils dans le conflit Israël-Liban

Amnesty International a demandé ce mardi 18 juillet au Conseil de sécurité des Nations unies de se réunir d'urgence afin d'adopter des mesures pour protéger les civils pris dans le conflit qui s'intensifie entre Israël et le Liban. Notre organisation a déploré le fait que les États membres du G8 ne placent pas la protection des civils au-dessus des considérations politiques dans leurs discussions sur le conflit, et a condamné les attaques persistantes visant les civils, tant par Israël que le Hezbollah.

« Ces derniers jours, nous avons assisté à une escalade terrifiante des attaques visant les infrastructures et les populations civiles. Pourtant, les dirigeants du G8 ne se sont manifestement pas acquittés de leurs obligations morales et juridiques de réagir à des violations aussi flagrantes du droit international humanitaire, qui, dans certains cas, correspondent à des crimes de guerre », a déclaré Malcolm Smart, directeur du programme Moyen orient d'Amnesty International.

« Au-delà des accusations mutuelles, il faut des propositions concrètes d'actions urgentes pour cesser les homicides de civils, en Israël comme au Liban. »

Concrètement, Amnesty International a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'autoriser le déploiement immédiat d'une mission de recherche des Nations unies au Liban et en Israël, pour enquêter sur les attaques visant des populations et des biens civils, et sur d'autres violations du droit international humanitaire. La mission des Nations unies doit émettre des recommandations concrètes pour que des mesures soient prises par les parties concernées, afin d'épargner les vies des civils, notamment en réfléchissant à cette question : pour assurer une protection efficace des populations et infrastructures civiles, faut-il renforcer la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ou déployer une autre force internationale de maintien de la paix ? Amnesty International a demandé au Conseil de sécurité d'ordonner la suspension de toute livraison de matériel militaire à Israël et au Hezbollah jusqu'à ce que chaque partie prenne les mesures appropriées pour éviter d'attaquer les civils et leurs biens.

Cette enquête des Nations unies doit disposer de ressources adéquates, et être menée par des enquêteurs impartiaux dotés de l'expertise nécessaire en matière d'enquête judiciaire et scientifique. Cette mission doit comprendre des experts dans le domaine de la médecine légale, de la balistique, des droits humains et du droit humanitaire. Toutes les parties, israéliennes ou libanaises, doivent coopérer pleinement avec ces experts, et leur accorder un accès libre aux personnes, lieux et documents.

Au Liban, ce sont les civils qui payent le plus lourd tribut à la campagne de bombardements israéliens. Au moins 200 civils, dont des dizaines d'enfants, figureraient parmi les quelque 215 Libanais tués par les frappes aériennes d'Israël au Liban, depuis ce 12 juillet. Dans la même période, la branche armée du

Hezbollah a tué 12 civils israéliens, dont un enfant, lors d'attaques à la roquette dans la région nord d'Israël, ainsi que 12 soldats. Des centaines d'autres personnes, dont de nombreux civils, ont été blessées des deux côtés.

Les forces israéliennes ont procédé à des destructions à grande échelle d'infrastructures civiles dans tout le Liban, visant délibérément voire détruisant des dizaines de ponts, de routes, de centrales électriques, de ports, de silos à grains, ainsi que l'aéroport international et d'autres équipements. Des dizaines de milliers de civils ont été forcés de fuir leur foyer, notamment au sud du Liban et dans les banlieues de la capitale, Beyrouth.

Le Hezbollah a également montré son mépris des vies civiles en tirant délibérément des centaines de Katioucha et autres roquettes sur des villes et villages dans le nord d'Israël, tuant plusieurs civils israéliens et en blessant de nombreux autres, et causant des dégâts importants aux domiciles et autres biens civils.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>